



06-2012

Le plomb

Le plomb est un métal utilisé pour la fabrication de tuyaux d'évacuation ou d'alliage à bas point de fusion. Il est également présent sous forme de pigments dans certaines peintures et vernis. Toxique, il est à l'origine d'une affection dénommée saturnisme, à laquelle les enfants sont particulièrement sensibles.



QUI EST EXPOSÉ ?

- Plombier, couvreur, soudeur (soudage, suppression de branchements en plomb, platine balcon, chéneaux, etc.).
- Peintre, serrurier, démolisseur (décapage et grattage de vieilles peintures au plomb, oxycoupage).
- Menuisier (travaux sur bois anciennement cérusés).
- Fumiste, vitrailiste.

QUELS EFFETS SUR LA SANTÉ ?

Le plomb peut pénétrer dans l'organisme :

- par le nez (fumées, poussières) ;
- par la bouche (mains sales).

Il s'accumule dans l'organisme et devient toxique au-delà d'une certaine concentration.

Les risques :

- atteinte rénale ;
- atteinte des cellules sanguines ;
- atteinte du système nerveux ;
- le plomb est également toxique au niveau de la reproduction :
 - chez la femme (troubles des règles, stérilité, avortement) ;
 - chez l'homme (altération de la production de spermatozoïdes) ;
- les enfants sont particulièrement sensibles à l'intoxication par le plomb, qui peut provoquer chez eux des troubles du comportement, un retard scolaire, etc.

Toujours respecter les consignes de sécurité

COMMENT SE PROTÉGER ?

Prévention collective

- Dispositifs de captage sur le poste de travail.
- Nettoyage systématique des zones de travail en évitant de faire voler la poussière (aspiration, nettoyage à l'humide).
- Dépoussiérage des vêtements de travail en fin de poste.
- Nettoyage des équipements de protection individuelle.
- Vestiaires à double compartiment et douches obligatoires.
- Séparation effective des effets personnels et des vêtements de travail qui resteront dans l'entreprise et dont le nettoyage doit être assuré par l'employeur.

Prévention individuelle

- Utilisation des équipements de protection individuelle prévus en complément des dispositifs de captage (vêtements de protection jetables, gants, appareil de protection respiratoire : masque P3 jetable ou non).
- Respect des règles d'hygiène :
 - ne pas boire, fumer, manger ou mâcher du chewing-gum sur le lieu de travail ;

- se laver le visage et les mains avant la pause ;
- ne pas déjeuner en vêtement de travail ;
- hygiène corporelle stricte (douche complète) en fin de poste.

QUE FAIRE EN CAS DE CONTACT ?

L'intoxication par le plomb est essentiellement chronique. Elle peut être mesurée grâce à des examens de sang qui permettent d'évaluer son importance et de vérifier l'efficacité des mesures de prévention individuelle et collective. La loi prévoit une valeur limite au-delà de laquelle le salarié doit être écarté d'un risque d'exposition au plomb.

NE PAS OUBLIER

- Une mauvaise hygiène individuelle peut augmenter de façon considérable la quantité de plomb absorbée par l'organisme.
- Les enfants sont particulièrement sensibles au plomb :
ne pas rapporter les vêtements de travail au domicile.

Pour en savoir +

- « Traitement des peintures au plomb », *Prévention BTP* n° 151, mars 2012 (rubrique Technique).
- « Plomb et composés minéraux », fiche toxicologique INRS FT 59, 2006.
- *Salariés du bâtiment – Le plomb, vous et votre famille*, INRS, 2003.

← L'intoxication par le plomb peut toucher nombre de travailleurs du BTP. En effet, il est présent dans certains vernis et peintures.

